



Location meublé étudiant vers meublé classique

Par **Benjamin_73**, le **12/04/2023** à **23:03**

Bonjour,

suite à un contrat de location meublé étudiant, mes locataires souhaiterais rester plus 1 an de plus. D'après ce que j'ai compris, pour cela, il faudrait conclure un contrat de location meublé classique. Est-il possible de faire simplement un avenant ou il faudrait refaire un contrat avec état des lieux sortie+entrée, relevé des compteurs, échange de cautions?

Merci par avance,

Benjamin.

Par **janus2fr**, le **13/04/2023** à **07:30**

Bonjour,

Le bail étudiant prend fin automatiquement au bout des 9 mois.

Il faut donc rédiger un nouveau bail.